



DÉPARTEMENT
**MEURTHE
ET
MOSELLE**

RSA ET SALAIRE : C'EST POSSIBLE !

**LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
VOUS PERMET DE CUMULER CES DEUX RESSOURCES**

INSERTION



EN 2025, JE TOUCHE LE RSA.

**JE SUIS EN FORMATION
OU J'EXERCE UN EMPLOI*
JE PEUX CONSERVER MON
ALLOCATION DANS LA LIMITE DE
300 HEURES TRAVAILLÉES.**

JE SUIS EN PACE.
JE PEUX CONSERVER MON
ALLOCATION DURANT
LA TOTALITÉ DE MON STAGE
(6 MOIS MAXIMUM).**

*** SECTEURS CONCERNÉS**

- Agricole (emplois saisonniers en viticulture, maraîchage, arboriculture, conditionnement de fruits)
- Bâtiment et travaux publics (BTP)
- Hôtellerie - café - restauration
- Transports routiers collectifs de voyageurs
- Propreté

**** PARCOURS D'ACQUISITION
DES COMPÉTENCES
EN ENTREPRISE / PACE**

1 Je m'informe auprès du Département de Meurthe-et-Moselle
au **0 801 802 800** (numéro gratuit).

2 J'adresse mes justificatifs dans un délai de 2 mois maximum à compter du début du contrat de travail,
> photocopie du/des contrat(s) de travail,
> photocopie des bulletins de salaire,
> coordonnées téléphoniques,
> numéro d'allocataire CAF ou MSA.

Par courriel :
cumulemploirsa@departement54.fr

Par courrier :
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
DASI - Service emploi en insertion
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 90019
54035 NANCY Cedex

3 Le Département de Meurthe-et-Moselle transmet son accord à la CAF, ou à la MSA.

4 Je déclare mes ressources à la CAF de Meurthe-et-Moselle, ou à la MSA lors de ma déclaration trimestrielle de ressources. J'ai signalé mon changement de situation dès le début de mon contrat.



 @departement54
meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

